



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

Année 2018

Mercredi 11 avril 2018

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

ÉPREUVE N° 3 : épreuve écrite de pédagogie générale relative au domaine de la jeunesse et de l'éducation des adultes (durée : 4 heures ; coefficient 3)

Deux sujets au choix (le sujet choisi doit être mentionné sur la copie) :

Sujet 1 :

L'UNESCO estime que l'accès universel à une éducation de qualité est essentiel à la construction de la paix, du développement économique et social et au dialogue interculturel.

En quoi les ressources éducatives libres (REL) offrent-elles une opportunité stratégique pour améliorer la qualité de l'éducation formelle et informelle ?

Discutez et développez un argumentaire pour analyser ce propos dans un devoir structuré

Sujet 2 :

Afin de favoriser son accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, chaque personne dispose, dès son entrée sur le marché de travail et jusqu'à sa retraite, d'un compte personnel de formation.

Au regard de cette disposition du code du travail, dans quelle mesure l'individu peut-il être créateur de son propre parcours de formation ?

Développez une analyse structurée et argumentée sur ce sujet.